

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 03/11/2022

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante :
www.https://www.val-de-sarthe.fr/publications/

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à Chemiré le Gaudin.

Nombre de conseillers		
En exercice : 46	Présents : 35	Votants : 42

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BOURNEUF-COURTABESSIS, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, GARNIER, HARDOUIN, LEBATTEUX, MOUSSAY, POIDVIN, QUEANT, RIOLE, ROTON-VIVIER.

MM. AVIGNON, BERGUES, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PIERRIEAU, RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes CORBIN, FERRAND, SCHMITT et M. PAVARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme ALINE donne pouvoir à M. BRETON, Mme MENAGE à Mme MOUSSAY, Mme ROGER à M. MAZERAT, Mme TAUREAU à M. GARNIER, M. d'AILLIERES à M. COYEAUD, M. BOISARD à M. VIOT et M. PANETIER à Mme EL IRARI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des services et Mme LANCIEN Delphine, assistante administrative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La liste des délibérations est la suivante :

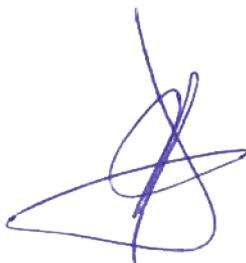
Délibération n°	Objet	Vote
20221103AF1	Désigner un ou une Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103AF2	Approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté en date du 22 septembre 2022	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103AFOE3	Désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au comité de programmation LEADER (collège public)	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103F4	Adopter la décision modificative n°1 sur le budget général	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103F5	Adopter la décision modificative n°1 sur le budget production d'énergies renouvelables	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103F6	Accepter la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement concernant la construction de L'UnisSon	Délibération adoptée à l'unanimité

20221103FT7	Fixer les tarifs enfance pour 2023 (ALSH et mini-camps)	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103FT8-1	Fixer les tarifs jeunesse pour 2023 (adhésion, activités et séjours)	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103FT8-2	Fixer les tarifs des prestations réalisées par les associations et bénévoles dans le cadre des activités jeunesse pour 2023	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103RHDM9	Elargir les cadres de recrutement, déclarer la vacance de poste et lancer le recrutement du poste d'Adjoint au responsable déchets ménagers	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103RHU10	Modifier la délibération en date du 30 juin 2005 sur la création de poste d'enseignant(e) clarinette en autorisant le recrutement de contractuels, déclarer la vacance de poste et lancer le recrutement	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103RHCY11	Supprimer un poste d'agent d'exploitation créé par délibération en date du 15 décembre 2017 et créer un poste d'Agent de maîtrise au service Cycle de l'eau	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103RH12	Mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) et autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et le Département	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103DM13	Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de collecte, transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés à intervenir avec les entreprises	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103CY14	Accepter la modification du cahier des charges à l'attention des aménageurs par l'ajout au chapitre V. Rétrocession d'une rubrique V.1 Condition de rétrocession	Délibération adoptée à l'unanimité
20221103S15	Octroyer une aide de 7 500 € au médecin généraliste de Spay nouvellement installé, autoriser Monsieur le Président à signer le contrat tripartite d'aide à la primo-installation à intervenir avec le département et le médecin, ainsi que la convention d'aide à la primo-installation avec le médecin	Délibération adoptée à l'unanimité

La Suze sur Sarthe, le 03/11/2022,

Le Secrétaire de séance

Loïc Jarroney



Le Président

